

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inciter TotalEnergies à préciser son ambition climatique par le biais d'une résolution : « Say on Climate Transparence 1.5 degré »

Paris, le 15 avril 2022 – Un groupe de 12 investisseurs français - parmi lesquels l'ERAFP Candriam, Egamo, La Financière de l'Echiquier, Mandarine Gestion, Meeschaert Amilton AM, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, OFI AM, Sanso IS, Sycomore AM – a déposé un projet de résolution à l'Assemblée Générale de TotalEnergies pour demander une formalisation des objectifs climatiques de manière annuelle autour d'un cadre exigeant et ambitieux.

A l'heure où la crise climatique fait déjà peser sur la valeur des portefeuilles des risques dont la prise en compte s'intègre désormais pleinement au devoir fiduciaire des investisseurs, il s'agit d'une initiative qui vise à standardiser la communication des plans climatiques des entreprises.

Notre objectif est d'obtenir une plus grande transparence sur la stratégie climatique afin de donner la capacité à l'investisseur d'évaluer en toute objectivité l'alignement de la société avec un scénario robuste visant à limiter le réchauffement climatique à 1.5 degré, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En tant qu'actionnaires engagés pour le climat, nous avons pris des engagements de décarbonation de nos portefeuilles en ligne avec les objectifs climatiques globaux et/ou devons rendre compte de cet alignement. Dans cette perspective, nous dialoguons avec les entreprises présentes dans nos portefeuilles pour :

- comprendre leur stratégie et leurs objectifs climatiques de manière à répondre à nos obligations réglementaires (Article 29 Loi Energie Climat¹) ;
- les inciter à accélérer leur transition et à s'aligner sur un scénario à 1.5 degré.

La volonté d'avoir une vision claire de la stratégie et des objectifs climatiques des sociétés détenues en portefeuille s'inscrit dans le cadre de l'Article 29 de la loi Energie Climat française et de son décret d'application². Ce projet fait aussi écho à la Tribune diffusée par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) le 24 mars 2023 et signée par plus de 40 investisseurs qui souhaitent faire du « Say on Climate » un outil de bonne gouvernance et un standard de Place. Cet outil qui se matérialise par le biais du projet de résolution doit nous permettre d'évaluer le degré d'alignement de leurs stratégies aux objectifs de l'Accord de Paris, notamment celui de limiter le réchauffement climatique à 1.5 degré.

Nous reconnaissons les avancées de TotalEnergies en matière de reporting et d'ambition exposées dans le dernier rapport Climat de la société⁴. Nous attendons néanmoins de l'entreprise qu'elle fournisse les informations indispensables aujourd'hui manquantes, pour apprécier la stratégie climatique à l'aune d'un scénario à 1.5 degré avec un dépassement nul ou faible et un volume limité d'émissions négatives. Cela passe notamment par des cibles de réduction des émissions dès 2025 et sur l'horizon moyen terme 2030, exprimées en absolu sur les trois scopes d'émissions et portant sur l'ensemble des activités.

Un vote favorable de cette résolution engendrerait de facto une modification des statuts nécessaire en France pour permettre aux investisseurs d'évoquer annuellement, au cours de l'Assemblée Générale, la stratégie Climat et de proposer des avancées.

Cette initiative est portée par des investisseurs soucieux de l'impact climatique de leurs investissements et souhaitant accélérer la transition d'entreprises dont la trajectoire carbone aura une importance déterminante sur l'atteinte ou non des objectifs de l'Accord de Paris.

Nous avons consulté et dialogué avec un nombre important de parties prenantes, au premier rang desquelles TotalEnergies ainsi que d'autres investisseurs, notamment *via* l'initiative d'engagement internationale Climate Action 100+ et le FIR.

1 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000039355992

2 <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/9dda8d8c-85c4-4d74-ba6b-186f3fad4e79/files/f242d996-f393-4c11-b084-a3a627a44cf1>

3 https://www.frenchsif.org/isr-esg/wp-content/uploads/CP-Tribune_FIR_SOC-220324.pdf

4 https://totalenergies.com/system/files/documents/202203/Sustainability_Climate_2022_Progress_Report_FR.pdf

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 40 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2021. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr

   rafp.fr